

**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**

**Commune de MONTBLANC**

**Extrait de l'arrêté N° 2013-II-325 en date du 22 février 2013**

**Arrêté portant déclaration d'utilité publique :**

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de Montblanc, ci-après dénommé le bénéficiaire :

les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage des Carals sis sur la commune de Montblanc,

la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau,

l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate du captage; le bénéficiaire est autorisé à acquérir en pleine propriété soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans un **délai de 5 ans** à compter de la signature du présent arrêté, ces dits terrains.

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la Mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers, et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>